

**Mémoire présenté à la Commission sur l'avenir du patrimoine religieux par
Stéphane Pineault, étudiant à la maîtrise en développement régional à l'Université
du Québec à Rimouski.**

Mise en situation

En 2003, la Fondation du patrimoine religieux du Québec a lancé un inventaire provincial concernant les lieux de culte québécois. Cet inventaire, malgré les critiques qu'il a engendrées, a permis d'analyser 2755 lieux de culte sur tout le territoire québécois. Il a également amené la Fondation et les agents culturels du Ministère de la Culture et des Communications à découvrir certains éléments de leur patrimoine régional qu'ils connaissaient peu et parfois pas du tout. La région du Bas-Saint-Laurent renferme 162 lieux de culte, que ce soit des couvents, des églises de toutes confessions, des chapelles. Hormis quelques centres urbains (Rimouski, Rivière-du-Loup, Matane), force est d'admettre que la région du Bas-Saint-Laurent est majoritairement rurale. La problématique de la conservation dans les centres urbains, si souvent abordée par des spécialistes en patrimoine tels que Lucie K. Morisset et Luc Noppen, n'est donc pas la préoccupation principale dans la région du Bas-Saint-Laurent. Il s'agit plutôt de voir comment les petites communautés s'y prendront pour conserver leur patrimoine religieux, alors que l'usage culturel tend à diminuer comme partout ailleurs. Mais cette préoccupation n'est pas la seule : la question du patrimoine religieux archivistique, immobilier et immatériel est également un enjeu important du débat sur l'avenir du patrimoine religieux.

Le patrimoine religieux : symbole de culture et d'identité

Il est évident que le patrimoine religieux est fortement lié à la culture et à l'identité québécoise. Dans chaque localité québécoise, ou presque, on retrouve encore un lieu de culte, peu importe la confession religieuse; il s'agit souvent d'un bâtiment dont l'architecture raconte toute une époque. Dans les petites communautés, ce bâtiment domine généralement le paysage en raison de son clocher. Il est également un lieu de rassemblement pour les résidants, un point de repère pour les touristes, un lieu qui a marqué et qui marque encore les cycles de passage de la plupart des gens. À cet effet, on remarquera le lien persistant entre le monde privé (baptêmes, mariages et funérailles) et le monde public. Ces rites sont une façon pour plusieurs de souligner leur appartenance à leur communauté. L'église joue alors son rôle de lieu de sociabilité. Ce n'est donc pas qu'un simple lieu religieux. Le lieu de culte symbolise, dans de nombreux endroits, la solidarité des paroissiens; il est effectivement l'endroit où nombre d'actions bénévoles et communautaires sont menées. Voilà pourquoi il est important de conserver ces bâtiments, d'autant plus qu'ils sont au centre de l'histoire des collectivités. Certes, les églises font partie de notre héritage culturel, mais encore aujourd'hui ce sont aussi des lieux de rencontre, des lieux de sociabilité, surtout dans les petites communautés rurales où aucun autre lieu ne peut satisfaire cette fonction. Ce ne sont donc pas uniquement des raisons culturelles qui doivent motiver la conservation du patrimoine religieux, mais également des raisons sociales, à la source d'une certaine vitalité des collectivités locales.

L'engagement local : un facteur essentiel

Une communauté dont la grande majorité des citoyens n'assiste pas aux cérémonies religieuses peut questionner l'intérêt de conserver le bâtiment à des fins strictement religieuses. Toutefois, elle pourrait envisager de transformer ce bâtiment à d'autres fins. Il faut comprendre que la fermeture d'institutions, qu'il s'agisse d'une école primaire, d'un comptoir d'une caisse populaire ou encore de l'église, est souvent associée à une paroisse en déclin. Pour améliorer la situation socio-économique d'une municipalité en voie de dévitalisation, les citoyens doivent développer eux-mêmes des projets ou des initiatives garants d'une qualité de vie qui encouragera les gens qui veulent demeurer dans ce milieu ou encore qui permettra d'attirer les gens dans leur municipalité. C'est donc à la communauté de promouvoir son propre développement en préservant les fonctions qu'elles jugent vitales pour la communauté ou en se dotant de nouvelles. Dans le cas plus spécifique du patrimoine religieux, il existe certains agents régionaux (agent des programmes Villes et Villages d'art et de patrimoine, Conseils de la Culture, Associations Touristiques Régionales) ou encore provinciaux (Fondation du patrimoine religieux du Québec) qui interviennent dans le domaine. Toutefois, les communautés ne doivent pas dépendre de ces quelques organismes, mais plutôt bénéficier de leur expertise et de leurs connaissances pour développer des projets qui leur sont propres et qui répondent à leurs aspirations et leurs besoins. C'est dans cette perspective que nous devons favoriser le développement local par la réutilisation, parfois partielle, parfois totale, des lieux de culte.

À l'heure où les communautés locales sont de plus en plus invitées à exercer leur citoyenneté dans le cadre de politiques décentralisatrices, ou parfois même en regard d'un

désengagement de l'État par la suspension des octrois à la Fondation du patrimoine religieux, il nous apparaît souhaitable de soulever la question du devenir du patrimoine religieux bâti avec les acteurs locaux. On peut d'ailleurs prétendre qu'il s'agit d'un patrimoine communautaire à plusieurs titres : le bâti en question a toujours été le fruit de démarches collectives locales, démarches qui ont jalonné l'histoire des communautés et qui ont alimenté la construction de leur identité collective. Il est assurément vital que l'avenir de ces lieux hautement symboliques soit discuté par leurs « usagers » et par ceux et celles qui y ont investi des significations qui leur sont propres, au gré de leur résidence et de leur sociabilité.

Le rôle de l'État

L'État n'a pas pour mission de financer l'ensemble du patrimoine religieux québécois. Toutefois, la fin des subventions accordées à la Fondation du patrimoine religieux du Québec est déplorable, parce que cet organisme a réussi à financer partiellement les rénovations de nombreux monuments religieux prestigieux, rénovations qui n'auraient pu, en d'autres cas, être réalisées par les fabriques. Certains auteurs et intervenants du milieu ont milité pour que le gouvernement du Québec suive l'exemple de d'autres pays comme la France ou encore la Grande-Bretagne. Je crois qu'il faudrait plutôt imaginer une solution québécoise, qui pourrait s'inspirer d'un pays ou d'un autre mais qui tiendrait compte du fait que le lien historique qui existe entre le cultuel et le culturel au Québec n'est pas le même que dans ces pays. Il faut arrêter de tenter d'imiter nos voisins et trouver des solutions qui s'adapteront parfaitement à la particularité

québécoise. Et ces solutions se trouveront dans une collaboration de l'État et des communautés locales.

Quant à l'idée de M. Noppen de créer une fiducie centrale pour gérer l'argent de la vente de plusieurs centaines d'églises, j'ai bien peur que les églises régionales en seraient les grandes perdantes. Il faudrait voir plutôt si les organisations régionales et locales pourraient s'occuper de fonds de gestion pour soutenir le patrimoine religieux. Créés grâce à la concertation de nombreux organismes et acteurs du milieu (CRÉ, CLD, agents VVAP, etc), ces fonds régionaux permettraient de gérer un patrimoine important pour les régions, et donc pour le Bas-Saint-Laurent, et non en fonction de leur importance par rapport à l'ensemble du patrimoine religieux bâti du Québec.

Des solutions individualisées

Dans la majorité des villages bas-laurentiens, réaménager une église en école de cirque ou en centre des congrès par exemple, comme c'est le cas dans les régions métropolitaines, n'est pas une solution envisageable, ces besoins n'y ayant pas cours ou étant comblés par des bâtiments déjà construits à cette fin. Il faut donc trouver d'autres solutions pour conserver ce patrimoine bâti, tout en participant au développement local de la municipalité concernée. Le bâtiment religieux peut, en effet, devenir un lieu de développement local s'il est associé à la réalisation de projets collectifs qui dynamiseraient la vie économique et sociale d'un village. Au Bas-Saint-Laurent, différents cas présentent une réutilisation réussie d'un bâtiment religieux à des fins communautaires, sociales ou culturelles. Nous n'avons qu'à penser au Musée régional de Rimouski, situé dans l'enceinte de la première église de pierre de Rimouski, ou encore le

site paroissial de Sainte-Flavie qui comprend deux bâtiments paroissiaux recyclés : l'ancien presbytère qui est devenu à la fois un centre culturel et une bibliothèque, et l'ancienne grange à dîme devenue centre de paléontologie et musée. Et je ne parle même pas des nombreux presbytères de la région qui ont été transformés en auberges, maisons privées et autres projets tout en conservant leurs caractéristiques architecturales extérieures.

Possibilités et limites du tourisme religieux

On peut concevoir que la conservation du patrimoine religieux bâti permettra le développement local si on prend en considération trois aspects : 1) conscientiser la population sur la signification et l'importance de la préservation de ces bâtiments religieux ; 2) analyser les possibilités de réutilisation des lieux à diverses fins ; 3) associer davantage les lieux de culte aux possibilités du tourisme religieux dans une perspective régionale.

Il serait donc possible, pour une région telle que le Bas-Saint-Laurent, de développer une offre touristique qui corresponde aux particularités régionales et à l'histoire régionale et locale. Ainsi, certaines églises du territoire bas-laurentien pourraient accueillir des visiteurs et stimuler, même si ce n'est que légèrement, l'économie régionale et locale. Des circuits régionaux, à l'instar de celui qui existe déjà dans la région de Kamouraska, ou à l'échelle des MRC pourraient être développés. Des guides interprètes et des dépliants descriptifs expliqueraient les liens entre l'église et l'histoire régionale. Au lieu de présenter uniquement les caractéristiques de cette église, il serait possible de renseigner les touristes, et même les résidents, sur l'histoire de leur

région tout en prenant soin de ne pas répéter les mêmes éléments dans les différentes églises. Évidemment, cette solution ne peut, à elle seule, résoudre le problème de l'avenir du patrimoine religieux. Il faudrait plutôt voir le tourisme religieux comme une possibilité à exploiter.

Conclusion

En consultant un grand nombre d'articles et de livres sur le sujet, j'ai réalisé que la majorité des spécialistes étudient le problème de l'avenir du patrimoine religieux dans un contexte urbain ou encore dans sa globalité. Je trouve dommage que cette problématique n'ait pas été formulée en regard d'un contexte régional ou encore même local. En effet, il importe d'initier un questionnement qui lie la préservation des lieux de culte à une certaine forme de développement régional. Il est évident que le « recyclage » complet ou partiel de certaines églises, pour réaliser des projets sociaux ou communautaires par exemple, est un bon moyen de promouvoir à la fois la conservation du patrimoine religieux et le développement régional. Toutefois, chaque village ou région du Bas-Saint-Laurent n'a pas nécessairement besoin d'une salle de spectacle ou encore de tout autre projet d'envergure qui pourrait nécessiter la réutilisation d'une église. Dans cette optique, les communautés locales, si elles désirent conserver leur patrimoine religieux, devront être inventives pour tenter de développer des projets qui permettraient de donner une seconde vie à leur église locale tout en répondant à des besoins réels.

Cette constatation de la menace qui plane sur l'avenir des églises ne doit pas être perçue comme une attaque envers les autorités religieuses. Tout comme la réutilisation des lieux de culte ne vise pas systématiquement la fin de la vocation culturelle du lieu.

Bien au contraire, les autorités religieuses ont un rôle important à jouer dans l'avenir du patrimoine religieux. Il s'agit simplement de trouver des alternatives pour permettre la préservation de notre patrimoine religieux. Dans le meilleur des scénarios, les solutions proposées permettraient la conciliation de l'usage cultuel et la mise en place d'un nouvel usage communautaire, social, culturel qui amènerait une certaine rentabilisation du lieu. Par exemple, dans l'église Notre-Dame-de-Jacques-Cartier, à Québec, une solution ingénieuse et réversible a été mise en place : l'espace sous les galeries latérales a été fermé et cloisonné afin d'y établir des espaces locatifs. Cela permet de conserver l'usage cultuel et de rentabiliser le lieu par les espaces loués. Il est donc possible de réaménager partiellement un lieu de culte afin de concilier l'ancien usage et le nouvel usage projeté. C'est également une solution qui ne dénature en rien l'esprit du lieu.

En terminant, je tiens à remercier le gouvernement du Québec d'avoir mis sur pied cette Commission de la culture sur l'avenir du patrimoine religieux, et j'ose espérer que les conclusions auxquelles elle en arrivera mèneront à des mesures concrètes qui permettront d'éviter que le Québec, et plus particulièrement certaines de ses régions, ne perde des joyaux de son patrimoine architectural.

Stéphane Pineault, étudiant à la maîtrise en développement régional à l'Université du Québec à Rimouski et agent terrain de la Fondation du patrimoine religieux du Québec, pour la région du Bas-Saint-Laurent, dans le cadre de l'Inventaire des lieux de culte du Québec.

P.J. : Liste des églises qui ont été réaménagées partiellement dans la région du Bas-Saint-Laurent (2003)

Églises recyclées partiellement en date de 2003

- La-Nativité-de-la-Sainte-Vierge (Biencourt) : Le bureau de la fabrique a été aménagé dans la sacristie alors qu'une salle de rencontre a été construite à l'entrée de l'église par l'ajout d'un mur qui sépare la nef en deux.
- La-Trinité-des-Monts : La nef a été coupée par un mur afin de permettre la mise en place d'une salle de rencontre à l'entrée de l'église. Le presbytère est maintenant situé dans la sacristie.
- L'Esprit-Saint : Un bureau pour la fabrique a été construit dans la sacristie.
- Marie-Reine-des-Cœurs (Lots Renversés) : Les gens de l'endroit ont construit un bureau pour la fabrique dans la sacristie.
- Saint-Alexandre-des-Lacs : La sacristie sert maintenant de bureau pour la fabrique.
- Saint-Alexis-de-Matapédia : Un musée a été aménagé dans la tribune arrière, et une salle a été aménagée à l'entrée par la construction d'un mur qui sépare la nef en deux.
- Saint-Anaclet-de-Lessard : Une partie de la sacristie sert maintenant de salle communautaire.
- Saint-André-de-Restigouche : La fabrique a aménagé un appartement dans la tribune arrière, en plus d'avoir fait construire deux pièces avec une partie de la nef : un bureau pour la fabrique et une cuisine pour le logement.
- Saint-Antoine-de-Padoue : Un bureau pour la secrétaire de la fabrique a été construit dans la sacristie.
- Saint-Benoît-Abbé (Packington) : Un comptoir de vêtements usagés a été aménagé derrière le chœur de la sacristie.

- Saint-Charles-Garnier : La nef a été partiellement séparée par un paravent, ce qui permet d'avoir une salle de rencontre à l'entrée de l'église.
- Saint-Donat : L'ancienne sacristie sert maintenant de presbytère, alors que les gens de l'endroit ont fait construire deux pièces à l'entrée de l'église qui logent une chapelle et une sacristie.
- Sainte-Florence : Le transept gauche a été fermé et aménagé en bureau de la fabrique.
- Sainte-Hélène : La sacristie a été convertie afin de permettre la construction de locaux pour diverses occasions.
- Sainte-Irène : Une sacristie a été aménagée à l'entrée de l'église alors que l'ancienne sacristie sert désormais de bureau pour la fabrique.
- Saint-Elzéar : Une salle de rencontre a été aménagée à l'entrée de l'église par la construction d'un mur qui sépare la nef en deux. Un bureau de la fabrique a également été aménagé.
- Saint-Émile (Auclair) : Une salle a été aménagée à l'entrée de l'église en construisant un mur qui coupe la nef en deux.
- Sainte-Rita : Un bureau de la fabrique a été construit dans la sacristie.
- Saint-Eusèbe : Une partie de la nef a été séparée par un mur et les gens de l'endroit y ont construit une salle à l'entrée de l'église.
- Saint-Gabriel-Lalemant : Le chœur a été coupé en deux par un mur et une verrière. La partie arrière sert maintenant de salle.
- Saint-Godard (Lejeune) : Une partie de la sacristie a été convertie en logement, alors que l'autre partie sert maintenant de bureau pour la fabrique.

- Saint-Honoré : Une partie de la sacristie a été convertie en bureau.
- Saint-Isidore (Lac-des-Aigles) : Un bureau a été aménagé dans la sacristie.
- Saint-Jean-Baptiste-Vianney (Saint-Vianney) : L'ancienne sacristie a été aménagée en presbytère.
- Saint-Jean-de-la-Lande : Un bureau de la fabrique a été mis en place à l'entrée de l'église.
- Saint-Joseph-de-la-Rivière-Bleue : Une partie de la nef a été convertie en salle de rencontre servant également de chapelle sur semaine. Le jubé a été fermé, puis transformé en musée.
- Saint-Juste-du-Lac : Les gens de l'endroit ont construit un mur pour séparer la nef en deux, ce qui leur a permis de recycler l'espace en salles.
- Saint-Léandre : La tribune arrière sert maintenant de magasin de vêtements usagés. L'ancienne sacristie a été séparée en deux : un bureau de la fabrique a été aménagé dans une partie et un logement dans l'autre. Une petite sacristie a été construite à l'entrée de l'église.
- Saint-Marcellin : Une petite sacristie a été construite à l'entrée de l'église. L'ancienne sacristie a été réaménagée en un bureau et en un logement.
- Saint-Médard : Les gens de l'endroit ont fait aménager un bureau pour la fabrique dans la sacristie alors que le second étage sert de presbytère.
- Saint-Pacôme : La sacristie a été réaménagée afin de permettre la construction de bureaux pour la fabrique à la suite de la vente du presbytère.
- Saint-Raphaël (Albertville) : La tribune arrière a été aménagée en comptoir de vêtements usagés. Une partie de l'ancienne sacristie sert de débarras alors que

l'autre sert de bureau pour la fabrique. À l'entrée de l'église, une petite sacristie a été construite.

- Saint-Tharcisius : Un bureau de la fabrique a été construit dans la sacristie.

Ce sont donc 33 églises sur environ 140 qui ont été partiellement réaménagées dans la région du Bas-Saint-Laurent.